

CONCOURS CONCOURS



DATE LIMITE
12 OCTOBRE
2025



RÈGLEMENT

JEU-CONCOURS FACEBOOK - PRIX INDIANOCÉANIE 2025

Contexte

Le Prix Indianocéanie est organisé depuis 2018 par la Commission de l'océan Indien (COI), en collaboration avec le Département de La Réunion et l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). Le présent jeu concours est proposé dans le cadre de la 4^{ème} édition pour faire gagner un exemplaire dédié du manuscrit lauréat 2025, accompagné d'un marque-page.

Jeu gratuit et sans obligation d'achat.

Période du jeu concours

Du 04 octobre au 12 octobre 2025.

Seules les participations reçues durant cette période sont prises en compte.

Conditions de participation

- Être âgé.e d'au moins 18 ans au moment de la participation
- Résider aux Comores, à Madagascar, à Maurice, aux Seychelles ou à La Réunion
- Être abonné.e à la page Facebook de la Commission de l'océan Indien
- Aimer (liker) la publication du concours
- Remplir le formulaire officiel de participation : <https://bit.ly/concours-prix-indianoceanie>
- Bonus : une chance supplémentaire si abonné.e aux pages Facebook du Département de La Réunion et de la Représentation océan Indien de l'OIF
- Bonus : une chance supplémentaire si commentaire sous la publication

Ne peuvent participer au concours : personnels de la COI, partenaires de l'appel à écritures, membres du jury, lauréat.

Une seule participation autorisée par personne.

La participation doit se faire depuis un compte personnel Facebook identifiable. Les participations via pages et comptes de marque ou d'organisation ne sont pas acceptées.

Les participations incomplètes, multiples ou frauduleuses ne seront pas prises en considération.

La participation implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Fonctionnement des « bonus »

Les chances bonus sont accordées comme suit :

- chance bonus si abonné.e aux pages Facebook du Département de La Réunion ET de la Représentation océan Indien de l'OIF (ces pages seront identifiées dans la publication).
- chance bonus pour un seul commentaire publié sous la publication du concours. Les commentaires supplémentaires n'accordent aucune chance supplémentaire. Le contenu du commentaire n'influence pas le tirage au sort.

Modalités de participation

- S'abonner à la page Facebook de la COI
- Aimer la publication du concours
- Remplir le formulaire officiel de participation - lien
- Facultatif : s'abonner aux pages partenaires et commenter la publication pour obtenir des chances additionnelles.

Lot

Un exemplaire dédicacé du manuscrit lauréat du Prix Indianocéanie 2025 et un marque-page.

Lot non convertible en espèces. Aucune substitution ou échange ne sera accordé.

Désignation du gagnant

- Tirage au sort le 15 octobre 2025 parmi les formulaires reçus pendant la période du jeu (avec vérification des critères d'éligibilité et conditions)
- En cas de non-conformité, un autre gagnant est tiré au sort
- Annonce du gagnant sur Facebook et contact par email
- En l'absence de réponse sous 72 heures ouvrables à compter de l'envoi de l'email, un nouveau tirage sera effectué pour désigner un autre gagnant.

Remise du lot

Pour les résidents de Maurice, le lot pourra être récupéré à Ébène, dans les locaux de la Commission de l'Océan Indien.

Pour les résidents des Comores, La Réunion, Madagascar, Seychelles, le lot sera remis par envoi postal de type DHL. Les expéditions ne peuvent être réalisées qu'à destination d'une adresse aux Comores, à La Réunion, à Madagascar ou aux Seychelles.

La COI ne saurait être tenue responsable des retards ou pertes postales.

Données personnelles

Les informations collectées servent uniquement à la gestion du concours. Elles ne sont pas utilisées à des fins commerciales. Elles sont conservées pour la durée nécessaire au concours, puis supprimées dans un délai maximum de 60 jours après la remise du lot.

Vous disposez de droits d'accès, de rectification et de suppression en écrivant à communication@coi-ioc.org

Votre prénom, initiale de votre nom et votre pays de résidence seront publiés pour l'annonce des résultats.

Responsabilité et réserve

La COI se réserve le droit d'annuler, de reporter ou d'adapter le jeu si des circonstances indépendantes de sa volonté l'exigent, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée. Toute tentative de fraude ou de perturbation du bon déroulement entraînera l'exclusion du participant.

Ce concours n'est ni organisé, ni sponsorisé, ni administré par Meta.

Les informations fournies sont destinées à la COI et non à Meta.

Contact - Question

Toute question relative au jeu concours peut être adressée à communication@coi-ioc.org.